

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS SNCF Réseau-EIV QUERCY-CORREZE du 18 juin 2019**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE ABSENT
Collège administration			
Préfecture du Lot	Jean-Paul LACOUTURE		Présent
	Éric DUBARRY (sous-préfecture de Figeac)		Présent
Service des Sécurités de la Préfecture du Lot	Aline LUMBETO		Présente
DREAL	Alain CHAMPEIMONT Karine GOÏC Virginie RÉBILLÉ		Présent Présente Présente
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
DDARS	Benoit JOSEPH		Présent
SDIS	Thibault WIEL		Présent
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de Biars-sur-Cère	Élie AUTEMAYOUX		Présent
	Marc PERREAULT		Présent
	Pierre CHAUMEL		Présent
Mairie de Bretenoux	Pierre MOLES		Présent
Mairie de Girac	Philippe BOISSAC		Présent
Conseil départemental	Sylvie BERNARD		Présente
	Malik BEKADDOUR		Présent
	Christophe PROVENCA		Présent
Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	Francis LABORIE		Présent
Collège riverains			
Riverain	Didier BLANC		Présent
Riverain	Jocelyne MAROT		Présente
Riverain	Ginette DURAND		Présente
Collège de Bretenoux	Olivier FAURES		Présent
DSDEN	Sébastien LABORIE		Présent

Collège exploitants			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORRÈZE Cabinet TAUW	Christophe MAUBERT Alexandra MIALET Éric VEDEL		Présent Présente Présent
Collège salariés			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Jérôme JEAN		Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Modalités de fonctionnement de la CSS (commission de suivi de site)
 - Fonctionnement
 - Élection du bureau
 - Gestion des informations sensibles
- 2) Obligations réglementaires pour les sites SEVESO Seuil Haut et SNCF Réseau
 - Classement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)
 - Inspection des ICPE par la DREAL
 - Principe de la maîtrise des risques en enjeux
- 3) Présentation de l'Établissement SNCF Réseau
 - Bilan annuel 2018 ;
 - Synthèse de l'Étude de Dangers ;
 - Synthèse de l'Évaluation des Risques Sanitaires
- 4) Point d'information sur le projet de construction d'un nouveau collège dans le voisinage du site
- 5) Organisation de la communication
- 6) Conclusion

La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de Jean-Paul LACOUTURE, directeur de cabinet de la Préfecture du Lot.

- 1) Modalités de fonctionnement de la CSS (par la DREAL)
 - Fonctionnement

La préfecture du Lot détaille le fonctionnement et les prérogatives de la CSS. La commission est composée de cinq collèges, qui sont :

- le collège des administrations de l'État ;
- le collège des collectivités territoriales ;
- le collège des riverains ;
- le collège des exploitants ;
- le collège des salariés.

La Préfecture du Lot rappelle que le site de la SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE a été classé « SEVESO Seuil haut » en 2017. Cette modification du classement est le fait de nouvelles connaissances scientifiques sur un des produits utilisés par l'exploitant. Enfin, la Préfecture du Lot détaille les modalités d'organisation de la commission. Des règles sont notamment prévues pour garantir l'équité entre les cinq collèges.

– Élection du bureau

La Préfecture du Lot indique que le bureau établit l'ordre du jour. Celui-ci peut également choisir d'ouvrir les séances au public ou à la presse, et convoquer des séances extraordinaires. Elle invite ensuite les cinq collèges de la CSS à désigner leurs représentants au bureau.

Les membres de la CSS procèdent à la désignation de leurs représentants au bureau. Les représentants désignés sont :

- *Jocelyne MARAUD pour le collège des riverains ;*
- *la DREAL pour le collège des administrations ;*
- *la mairie de Biars-sur-Cère pour le collège des collectivités territoriales ;*
- *monsieur le chef de site de la SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE ou son représentant pour le collège des exploitants ;*
- *monsieur Landry ROBERT pour le collège des salariés.*

– Gestion des informations sensibles

La DREAL présente l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017 concernant la mise à disposition du public de certaines informations dites « sensibles » notamment concernant les sites Seveso.

Ces informations ont été classées en trois catégories, qui sont :

- les informations sensibles, communicables et consultables par tous ;
- les informations à caractère sensible, non communicables, mais consultables ;
- les informations très sensibles, non communicables et non consultables.

Les informations très sensibles ne sont donc pas partagées pendant les commissions. Les informations sensibles le sont oralement. En revanche, elles ne seront retranscrites ni dans les documents de présentation ni dans les comptes rendus de séances.

2) Obligations réglementaires pour les sites SEVESO Seuil Haut et SNCF Réseau

- **Classement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)**
- **Inspection des ICPE par la DREAL**
- **Principe de la maîtrise des risques en enjeux**

La DREAL rappelle que les ICPE sont classées selon trois niveaux d'activités, nécessitant une déclaration, un enregistrement ou une autorisation. Le site exploité par SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE est un site soumis à autorisation.

Ce site auparavant classé « SEVESO Seuil bas » est devenu « SEVESO Seuil Haut » en 2017. Cette modification est liée à la nouvelle classification d'un produit utilisé et stocké par l'exploitant, la créosote (rubrique 4510). La société SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE est encadrée par

plusieurs arrêtés préfectoraux, dont le dernier date de 2019. . Le site de SNCF à Biars-sur-Cère fait l'objet d'une visite *a minima* une fois par an. L'inspection prévue pour l'année 2019 portera sur la thématique des rejets atmosphériques.

3) Présentation de l'Établissement SNCF Réseau (par SNCF Réseau - EIV Quercy-Corrèze) – Bilan annuel 2018

SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE précise que cet établissement est une des composantes de la chaîne d'approvisionnement de SNCF en bois imprégné destiné à l'entretien du réseau ferré de France. Le site est réparti sur les communes Biars-sur-Cère, Bretenoux et Girac, sur une surface totale de 26 hectares.

En 2018, l'établissement a produit 357 000 bois de traverses, majoritairement issus de chênes français. Elle exploite annuellement 400 tonnes de créosote de type C, ce qui justifie sa récente classification «SEVESO Seuil haut» (la quantité de créosote utilisée étant supérieure à 200 tonnes).

La créosote de type C est moins cancérigène que celles de type A ou B. Elle implique de chauffer son enceinte de stockage à une température supérieure à 40 degrés de manière permanente pour empêcher sa cristallisation. En outre, l'utilisation de ce produit sera très probablement interdite entre 2021 et 2023. Le site investit donc actuellement sur un plan de basculement vers l'utilisation d'huile minérale dès 2021. Plusieurs produits sont actuellement testés et le produit retenu devra faire l'objet d'échanges préalables avec la préfecture du Lot et la DREAL.

Enfin, SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE a dégagé un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros en 2018 (Biars-sur-Cère). En 2018, son effectif était composé de 93 salariés. Une commission de santé et de sécurité des conditions de travail spécifique à Biars-sur-Cère sera bientôt créée sur le site.

Le site de SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE dispose des certifications AFNOR 9001, 14001 et 45001. Ces certifications font l'objet d'audits internes, consultables publiquement. L'exploitant élabore un POI (plan d'opération interne), présenté ensuite à la DREAL et testé régulièrement avec les services du SDIS 46. Des formations mensuelles sont dispensées aux agents sur l'imprégnerie et la chaufferie. Des formations d'équipiers de 1^{er} et 2^e intervention sont également organisées.

Deux accidents du travail sont survenus en 2018, et deux autres en 2019. Un événement industriel s'est également produit en 2018. Constatant que de la fumée noire s'échappait de la scierie, un agent du site a alerté le SDIS qui a mobilisé d'importants moyens de secours.

Concernant la surveillance du site, un dépassement en composés organiques volatils non méthaniques a été relevé en 2018. Les mesures sur les rejets aqueux sont conformes aux normes. La qualité des eaux souterraines est compatible avec les normes prévues par arrêté ministériel.

Enfin, des dépassements de niveaux de bruit ont été relevés en un point. Compte tenu de l'implantation du site sur un lieu très calme et silencieux, il est difficile selon l'exploitant de ne pas dépasser les seuils d'émergence dus à son activité. SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE a décalé les horaires de démarrage des activités les plus bruyantes (scierie notamment). Un acousticien se rendra également sur le site durant l'été 2019, afin de travailler sur cette problématique.

- Synthèse de l'Évaluation des Risques Sanitaires

À la demande de la DREAL, SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE a remis à jour son évaluation des risques sanitaires. Cette mise à jour était également motivée par l'implantation d'un nouveau collège à proximité du site. Les sources d'émissions ont été identifiées. Il apparaît au terme de cette évaluation que les niveaux de risques sanitaires sont inférieurs aux valeurs de référence pour l'ensemble des scénarios et des cibles considérées (notamment pour les riverains et les établissements scolaires environnants).

- Synthèse de l'Étude de Dangers

Suite au passage au statut Seveso Seuil Haut, l'exploitant a dû remettre une étude de dangers afin de présenter sa démarche de maîtrise des risques sur ce site. Une première étude avait été remise au préfet en 2013, lorsque le site était classé Seveso Seuil Bas et complétée en 2018 par SNCF.

Compte tenu de certains éléments discordants entre les deux études, le préfet a prescrit une tierce-expertise sur cette étude et plus précisément sur les dangers liés à la créosote.

Le cabinet TAUW, choisi par l'exploitant, a réalisé cette tierce-expertise. Les conclusions n'ont pas encore été communiquées au préfet et à la DREAL.

Un riverain demande si des procédures particulières sont prévues en cas d'explosion donnant lieu à l'émission d'un nuage de créosote.

Le principal du collège de Bretenoux indique que des procédures de confinement des élèves peuvent être appliquées si un événement de cette nature se produit.

Le cabinet TAUW signale qu'aucune hypothèse préférentielle n'a pu être établie quant à la direction du vent en cas d'explosion. Toutes les directions ont donc été prises en compte.

SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE indique qu'avant la fin de l'année 2019, elle aura doublé ses barrières de sécurité pour les phénomènes d'explosion. De plus, elle mène actuellement un travail de caractérisation des fumées toxiques.

La DREAL précise que les mesures présentées par SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE n'ont pas encore été validées. Ces mesures sont en cours d'expertise. Au terme de l'analyse de l'étude de dangers complétée si besoin par les conclusions de la tierce-expertise, un plan particulier d'intervention pourra être mis en place par la préfecture et les services de protection civile si des effets liés à un accident sortent des limites de propriété du site de la SNCF. Ce plan prévoira les modalités de protection des personnes en concertation avec différents acteurs comme les pompiers, le SAMU, la gendarmerie, les mairies...

La préfecture du Lot confirme qu'un tel plan sera nécessaire si des risques peuvent sortir des limites de l'exploitation.

La mairie de Bretenoux considère que les évaluations présentées par SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE sont plutôt rassurantes et considère que bien qu'aucun risque ne peut bien entendu être écarté, les probabilités d'une occurrence sont extrêmement faibles.

4) Point d'information sur le projet de construction d'un nouveau collège dans le voisinage du site

Le Conseil départemental indique que le collège pourra accueillir au départ 400 élèves, puis à terme 450. Les effectifs seront augmentés et le service de restauration amélioré. Ce programme de reconstruction a été validé en 2014. Le bâtiment prévu sera un bâtiment de plain-pied. Il sera implanté dans un écoquartier.

Le projet est actuellement en phase avant projet sommaire. Le département devra valider cette phase pour engager une phase avant projet définitif d'une durée de trois mois. Après validation de cette deuxième phase, un dépôt de permis de construire sera déposé en fin d'année 2019, pour une autorisation de construction. Les travaux pourront démarrer au mois d'octobre 2020, pour une durée de 18 mois. Sauf problème éventuel, le bâtiment pourrait être réceptionné au mois de mai 2022, pour une mise en service au mois de juin 2022. Le nouveau collège ouvrirait donc ses portes pour la rentrée scolaire de l'année 2022.

5) Organisation de la communication

La Préfecture du Lot rappelle que la commission doit mettre à la disposition du public des informations sur les actions qu'elle mène et sur les prochains débats prévus. Ces informations peuvent être communiquées au travers des canaux traditionnels, notamment les communiqués de presse et les sites de l'État.

Les mairies de Bretenoux, de Biars-sur-Cère et de Girac indiquent que ces informations pourront être partagées sur les sites et bulletins municipaux.

Le collège de Bretenoux précise que les parents d'élèves ne sollicitent pas encore d'informations sur le nouveau collège, la construction n'ayant pas encore démarré. Néanmoins, il conviendra d'organiser une information lorsque ce sera le cas. Cette information devra être à la fois simple et rassurante.

6) Conclusion

La Préfecture du Lot rappelle que les résultats des expertises et les futures actions engagées seront portés à la connaissance des communes, de CAUVALDOR et du Conseil départemental.

La séance est levée à 12 heures 35.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet



Jean-Paul LACOUTURE